

# AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CHAMPLARD

Commune de Beaurepaire (38)



**Dossier d'autorisation environnementale**

**Pièce 3 : justificatif de la maîtrise foncière**



## PIÈCE 3 - JUSTIFICATION MAÎTRISE FONCIÈRE

Le périmètre projet s'implante sur des emprises foncières sous maîtrise foncière de la collectivité, de la commune de Beaurepaire et du Conseil Départemental de l'Isère. Les autorisations de travaux sur les parcelles propriété de la commune et du Conseil Départemental sont en cours de collecte.

Suivant les dispositions du contrat de concession, l'aménageur, ISERE AMENAGEMENT aura en charge d'acquérir les terrains de EBER auprès de son concédant et d'en assurer la maîtrise foncière.

État du foncier :

Parcelle	Propriétaire	Observation
ZH 2	Commune de Beaurepaire	Autorisations de travaux jointes à la présente pièce
ZH 17	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Extrait concession IA/EBER joint à la présente pièce
ZH 18	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Extrait concession IA/EBER joint à la présente pièce
ZH 19	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Extrait concession IA/EBER joint à la présente pièce
ZH 23	Commune de Beaurepaire	Autorisations de travaux jointes à la présente pièce
ZH 24	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Extrait concession IA/EBER joint à la présente pièce
ZH 25	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Extrait concession IA/EBER joint à la présente pièce
ZH 51	Conseil Départemental de l'Isère	Autorisations de travaux jointes à la présente pièce
ZH 79	Conseil Départemental de l'Isère	Autorisations de travaux jointes à la présente pièce
ZH 80	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Extrait concession IA/EBER joint à la présente pièce

Liste des pièces ci-après :

- Pièces de la concession d'aménagement (**confidentielles**)
- Actes de propriété



**ATTESTATION**

Je, soussignée Maître Laurence DESCHAMPS, notaire associé de la société civile professionnelle "Laurence DESCHAMPS et Céline KAIM-VALENTIN, notaires, associées" titulaire d'un office notarial à BEAUREPAIRE (38270), 98, avenue de la Valloire, certifie et atteste qu'aux termes d'un acte reçu le 28 décembre 2011 il a été constaté la VENTE,

**Par :**

Madame Jeannine Camille DOUILLET, retraitée, épouse de Monsieur Jacques Robert Alain Paul DEVOUCOUX, demeurant à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) 3 rue Friant.

Née à BEAUREPAIRE (38270), le 7 décembre 1945.

Madame Renée Andrée DOUILLET, Professeur, épouse de Monsieur Olivier Louis Jean DAUBE, demeurant à VILLEBON-SUR-YVETTE (91140) 7 résidence du Parc .

Née à BEAUREPAIRE (38270), le 29 décembre 1947.

Monsieur Jean Louis Lucien DOUILLET, Proviseur, époux de Madame Aline Hélène CHASSANG, demeurant à NIMES (30000) 484 impasse des Rocailles.

Né à BEAUREPAIRE (38270), le 29 mars 1949.

**Au profit de :**

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE**, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département l'Isère, dont l'adresse est à BEAUREPAIRE (38270), Centre administratif - B.P. 1, identifiée au SIREN sous le numéro 243800844.

**Les biens ci-après désignés :**

**DESIGNATION**

**A BEAUREPAIRE (ISÈRE) (38270) Plaine de Champlard,**  
Diverses parcelles en nature de terre  
cadastrées

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	ZH	9	Plaine de Champlard	04 ha 41 a 66 ca
	ZH	18	Plaine de Champlard	00 ha 66 a 40 ca
	ZH	19	Plaine de Champlard	00 ha 68 a 35 ca
	ZH	80	Plaine de Champlard	10 ha 17 a 31 ca

Total surface :

15 ha 93 a 72 ca

L'**ACQUEREUR** est propriétaire des **BIENS** vendus à compter du jour de la signature.

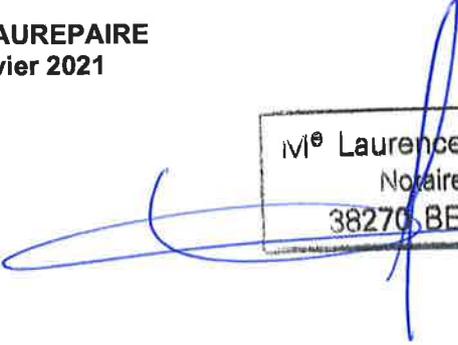
Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle, les **BIENS** vendus étant entièrement libres de location ou occupation.

  
Notaire

J

**EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.**

**Fait à BEAUREPAIRE  
Le 15 janvier 2021**



**M<sup>e</sup> Laurence DESCHAMPS  
Notaire Associé  
38270 BEAUREPAIRE**



ATTESTATION

Je, soussignée Maître Laurence DESCHAMPS, notaire associé de la société civile professionnelle "Laurence DESCHAMPS et Céline KAIM-VALENTIN, notaires, associées" titulaire d'un office notarial à BEAUREPAIRE (38270), 98, avenue de la Valloire, certifie et atteste qu'aux termes d'un acte reçu le 3 août 2009 par Maître Marie-Anne QUEREYRON GRATIER, prédécesseur, il a été constaté la VENTE,

**Par :**

**Madame Marie-Noëlle Renée Emma BESSEAS**, employée de maison, demeurant à LAPEYROUSE-MORNAY (26210) 238 route de Fayaret,  
Née à PAILHARES (07410) le 1er décembre 1952,  
Divorcée de Monsieur Jean Louis **PONCET** suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VIENNE le 5 juillet 2007, et non remariée

**Au profit de :**

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE**, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département , dont l'adresse est à BEAUREPAIRE (38270), Département de l'Isère, identifiée au SIREN sous le numéro 243800844.

**Du bien ci-après désigné :**

DESIGNATION

**A BEAUREPAIRE (ISÈRE) (38270) Plaine de Champlard**,  
Une parcelle de terre  
Cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	ZH	17	plaine de champlard	02 ha 94 a 00 ca

L'**ACQUEREUR** est propriétaire des **BIENS** vendus à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle, les **BIENS** vendus étant entièrement libres de location ou occupation.

**EN FOI DE QUOI** la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BEAUREPAIRE (38270),  
Le 15 janvier 2021

  
Notaire

M<sup>e</sup> Laurence DESCHAMPS  
Notaire Associé  
38270 BEAUREPAIRE



**ATTESTATION**

Je, soussignée Maître Laurence DESCHAMPS, notaire associé de la société civile professionnelle "Laurence DESCHAMPS et Céline KAIM-VALENTIN, notaires, associées" titulaire d'un office notarial à BEAUREPAIRE (38270), 98, avenue de la Valloire, certifie et atteste qu'aux termes d'un acte reçu le 22 juin 2006 par Maître Marie-Anne QUEREYRON GRATIER, prédécesseur, il a été constaté la VENTE,

**Par :**

Monsieur **Jean-Pierre Henri FRIER**, Exploitant agricole, demeurant à POMMIER DE BEAUREPAIRE (38260) 143 Chemin de la Grande Bru,  
Né à VIENNE (38200) le 26 septembre 1951,  
Divorcé de Madame Brigitte Marie Marcelle VIVIAN suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VIENNE (Isère) le 18 avril 1985, et non remarié.  
De nationalité française et «Résident» au sens de la réglementation fiscale.

**Au profit de :**

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE**, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département , dont l'adresse est à BEAUREPAIRE (38270), Département de l'Isère, identifiée au SIREN sous le numéro 243800844.

**les biens ci-après désignés :**

**DESIGNATION**

**A BEAUREPAIRE (ISÈRE) (38270) Plaine de Champlard**,  
Diverses parcelles de terre  
Cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZH	24	Plaine de Champlard	06ha 64a 28ca
ZH	25	Plaine de Champlard	01ha 85a 49ca
ZH	26	Plaine de Champlard	01ha 42a 70ca
ZH	28	Plaine de Champlard	01ha 87a 27ca

L'**ACQUEREUR** est propriétaire des **BIENS** vendus à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle, les **BIENS** vendus étant entièrement libres de location ou occupation.

**EN FOI DE QUOI** la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BEAUREPAIRE (38270),  
Le 15 janvier 2021

  
Notaire

M<sup>me</sup> Laurence DESCHAMPS  
Notaire Associé  
38270 BEAUREPAIRE

**Attestation d'autorisation de dépôt d'une autorisation par un tiers sur un terrain en pleine propriété**

**Dépôt de Dossier d'autorisation environnementale**

**Opération : « ZAC de Champlard » - Commune de Beaurepaire - Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône**

**PREAMBULE**

Suivant les dispositions du contrat de concession notifié le 20 Juillet 2017 entre Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et l'aménageur Isère Aménagement, cette dernière aura en charge d'acquérir les terrains situés sur le périmètre de la future ZAC dite de « Champlard » et d'en assurer la maîtrise foncière.

Dans le cadre de ses missions, Isère Aménagement doit déposer auprès des services de l'état un dossier d'autorisation environnementale. Conformément à l'article R181-13, du code de l'environnement, le dépôt d'autorisation environnementale « *un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit* » ;

Il apparait que la commune de Beaurepaire est propriétaire des parcelles suivantes, dont l'emprise du projet sur la parcelle est détaillée ci-dessous :

Commune d'implantation	Code postal	N° de section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle	Emprise du projet sur la parcelle
BEAUREPAIRE section ZH	38 270		2	0_ha 21 a 50 ca (m²)	0_ha 15 a 25 ca (m²)
BEAUREPAIRE section ZH	38 270		23	0_ha 67 a 50 ca (m²)	0_ha 24 a 20 ca (m²)

Ces parcelles sont actuellement utilisées en tant que chemin.

La collectivité a missionné un bureau d'étude pour mettre à jour son tableau de voirie le 27/01/2021. Sur la base de cette étude, les chemins présents sur le domaine privé de la commune seront étudiés et une proposition de classement sera faite à la municipalité.

Le statut de ces parcelles n'étant pas définies, il convient que la commune de Beaurepaire autorise toutefois Isère Aménagement à déposer le dossier d'autorisation environnementale en attendant la cession foncière des terrains en vue de la mise en œuvre du projet.

Ceci exposé, **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Le propriétaire : La commune de Beaurepaire

Représenté par son maire Monsieur Yannick PAQUE,

Propriétaire des ZH 2 et ZH 23 situées sur la commune de Beaurepaire.

Autorise la société ISERE AMENAGEMENT à déposer le dossier d'autorisation environnementale sur les parcelles ZH 2 et ZH 23 propriété de la Commune, en attendant l'aboutissement des démarches de clarification foncière du statut des terrains en vue de leur cession à Isère Aménagement.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à : *Beaurepaire*

Le : *20/05/2021*

En 2 pages et 2 exemplaires

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Monsieur le Maire

*Lu et approuvé*



**Attestation d'autorisation de dépôt d'une autorisation par un tiers sur un terrain en pleine propriété**

**Dépôt de Dossier d'autorisation environnementale**

**Opération : « ZAC de Champlard » - Commune de Beaurepaire –**

**Concédant de l'opération : Communauté de Communes de « Entre Bièvre et Rhône »**

**Concessionnaire de l'opération : Isère Aménagement**

**PREAMBULE**

Suivant les dispositions du contrat de concession notifié le 20 Juillet 2017 entre Communauté de communes « Entre Bièvre et Rhône » et l'aménageur Isère Aménagement, cette dernière aura en charge d'acquérir les terrains situés sur le périmètre de la future ZAC dite de « Champlard » et d'en assurer la maîtrise foncière.

Dans le cadre de ses missions, Isère Aménagement a déposé auprès des services de l'état un dossier d'autorisation environnementale. Conformément à l'article R181-13, du code de l'environnement, le dépôt d'autorisation environnementale « *un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit* » ;

Il apparait que le département de l'Isère est propriétaire des parcelles suivantes, dont l'emprise du projet sur la parcelle est détaillée ci-dessous :

**2.3 Pour un projet terrestre, précisez les références cadastrales :**

Commune d'implantation	Code postal	N° de section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle	Emprise du projet sur la parcelle
BEAUREPAIRE section ZH	38 270		51	4 _ ha 12 a 80 ca (m²)	0 _ ha 42 a 65 ca (m²)
BEAUREPAIRE section ZH	38 270		79	0 _ ha 1 _ a 18 ca (m²)	0 _ ha 1 _ a 18 ca (m²)

Ces parcelles sont des résidus d'acquisitions foncières non mobilisées pour l'aménagement du rond-point dit « des Mikados » (RD538/RD519D)

La rédaction des documents notariaux relatifs à la vente seront rédigés quand Isère Aménagement aura obtenu l'autorisation environnementale nécessaire à la zone. Néanmoins, le conseil départemental autorise toutefois Isère Aménagement à déposer le dossier d'autorisation environnementale en attendant la cession foncière des terrains en vue de la mise en œuvre du projet.

Ceci exposé, **IL EST CONVENU CE QUI SUI** :

Le propriétaire : le Département de l'Isère

Représenté par le Président du Conseil départemental de l'Isère, Monsieur Jean-Pierre Barbier, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale en date du 1er juillet 2021,

Propriétaire des ZH 51 et 79 situées sur la commune de Beaurepaire.

Autorise la société ISERE AMENAGEMENT à déposer le dossier d'autorisation environnementale sur les parcelles sus visées, dont elle dispose en pleine propriété, en attendant que l'autorisation environnementale nécessaire soit obtenue.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à : Grenoble

Le : 15/10/21

En 2 pages et 2 exemplaires

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

lu et approuvé  
Pour le Département et par délégation

Le chef de service  
des biens départementaux  
Alain Charpentier